Nations Unies E/CN.6/2015/NGO/2

Conseil économique et social

Distr. générale
28 octobre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante-neuvième session
9-20 mars 2015
Suivi de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e^ siècle »

Déclaration présentée par Abiodun Adebayo Welfare Foundation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

14-63488 (F) 211114 211114

Merci de recycler

Déclaration

Violence sexiste

La violence sexiste est récemment devenue un problème majeur. Elle reflète la mesure dans laquelle les droits fondamentaux des femmes sont niés et fait que celles-ci ne peuvent s'exprimer sur de nombreuses questions qui les concernent et influent sur leur vie quotidienne. Les violences faites aux femmes, notamment la violence conjugale et le viol, sont monnaie courante et rendent celles-ci plus vulnérables au VIH/sida. Au Nigéria, certaines pratiques traditionnelles dangereuses destinées à contrôler la sexualité des femmes, sont à l'origine de grandes souffrances. On peut citer notamment les mutilations génitales, qui constituent une violation des droits fondamentaux des femmes et représentent un risque considérable pour leur santé tout au long de leur vie. La violence conjugale et la traite des femmes sont deux autres grandes formes de violence à l'égard des femmes.

Ces comportements se fondent sur la croyance selon laquelle les femmes sont des êtres inférieurs que la société doit traiter comme des citoyens de seconde classe. Afin de libérer le potentiel des femmes, il est nécessaire de mettre en place des politiques tenant compte de la problématique hommes-femmes et garantissant l'égalité entre les sexes.

L'égalité entre les hommes et les femmes en matière de sexualité et de procréation, y compris le respect absolu de l'intégrité physique de la personne, exige le respect mutuel et la volonté de chacun d'assumer les conséquences de son comportement sexuel. L'attention à l'autre et l'égalité favorisent et renforcent le respect et l'harmonie dans les relations entre hommes et femmes. Toutefois, les femmes économiquement défavorisées ont moins de chances d'échapper à la violence.

Du fait de la nature patriarcale de notre société, les femmes sont socialement défavorisées et privées de la plupart des perspectives économiques. Comment faire évoluer la situation des femmes qui n'ont aucune chance de devenir économiquement indépendantes?